CONSEIL DE CABINET TENU A OSTENDE LE I5 MAI I940 A 11,30 HEURES.

o
o o

N° 37.

Tous les Ministres sont présents, sauf M. De Vleeschauwer, Ministre des Colonies et M. Delfosse, Ministre des Communications.

o
o o

DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE POUR L'ADMINISTRATION DE LA SURETE.

Le Conseil marque son accord

o
o o

M. Delfosse entre dans la salle du Conseil.

o
o o

DEVOIRS DES FONCTIONNAIRES EN TEMPS DE GUERRE.
ARRETE-LOI SUR LES VOLS EN TEMPS DE GUERRE.

Le Conseil marque son accord.

o
o o

EXPOSE DE LA SITUATION MILITAIRE.

Le Lieutenant-Général DENIS, Ministre de la Défense Nationale, fait un exposé de la situation militaire.

o
o o

PAIEMENT DES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ETAT QUI DEMEURENT EN TERRITOIRE OCCUPE.

Le Conseil marque son accord concernant le choix des personnes suivantes qui, si elles acceptent, seraient chargées d'assurer le paiement des fonctionnaires et agents de l'Etat demeurés en territoire occupé:

le Baron Vaxelaire,
M. Galopin,
M. Max-Léo Gérard,
M. Van Dievoet,
M. Paul Tschoffen,
M. Colin.

o
o o

RAVITAILLEMENT DE LA BELGIQUE OCCUPEE.

M. JASPAR, Ministre de la Santé Publique, signale que le nonce apostolique à Bruxelles ainsi que les Ambassadeurs des Etats-Unis et d'Espagne, se déclarent disposés à accorder leur patronage à un comité à constituer, qui s'occuperait du ravitaillement des populations demeurées en pays occupé.

M. SPAAK, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, annonce que M. Hoover est prêt à reprendre la tâche qu'il avait accomplie de I9I4 à I9I8.

Le Conseil prie M. Spaak d'introduire une demande officielle, afin que M. Hoover accepte de reprendre la tâche qu'il avait accomplie durant la guerre I9I4-I9I8.

o
o o

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE DE LA JUSTICE.

Le Conseil marque son accord concernant la nomination de M. le Juge Hubrechts en vue d'exercer, durant l'absence du Secrétaire Général du Ministère de la Justice, les fonctions de celui-ci.

o
o o

SITUATION DE LA PRESSE.

Le Conseil marque son accord concernant la réquisition immédiate du journal "Le Soir".

M. PIERLOT, Premier Ministre, tient le Conseil au courant des conversations qu'il a eues avec les directeurs de journaux. Ceux-ci prétextant de ne pas avoir de laisser-passer en nombre suffisant, ont décidé de mettre fin à la parution de leurs journaux et de quitter immédiatement la capitale.

o
o o

DEPART EVENTUEL DU GOUVERNEMENT.

M. PIERLOT, Premier Ministre, annonce qu'au début de l'après-midi, il se rendra chez le Roi. Il priera le Roi de laisser le gouvernement libre du choix du moment à partir duquel il jugera devoir abandonner la capitale.

M. JANSON, Ministre de la Justice, insiste sur le fait que seul le gouvernement peut décider de son départ.

o
o o

PRESENCE DES DIPLOMATES AUPRES DU GOUVERNEMENT BELGE.

Le Conseil marque son accord concernant le point de vue développé par M. le Ministre des Affaires Etrangères auprès des diplomates accrédités à Bruxelles et suivant lequel il est souhaitable que ceux-ci restent dans la capitale aussi longtemps que le Gouvernement y demeurera.

o
o o

La séance est levée à I2,45 heures.

Le Secrétaire du Conseil,

Le Premier Ministre,